

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM1 : Année universitaire 2021-2022

Ce règlement concerne les étudiants inscrits administrativement en DFASM1 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris pour l'année universitaire 2021-2022, comprenant les étudiants antérieurement inscrits à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris, les étudiants admis par transfert (Outre-mer, transferts dérogatoires) et ceux inscrits au titre d'échanges internationaux (Erasmus). Les étudiants redoublant leur DFASM1 en 2021-2022 sont soumis au présent règlement, qui contient des dispositions particulières les concernant. Ils ne peuvent faire valoir des dispositions émanant de règlements antérieurs de leur UFR d'origine. L'année de DFASM1 s'inscrit dans le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM) instauré par arrêté le 22 mars 2011 dont elle forme la première année. La réforme du 2^{ème} cycle des études médicales régie par la loi du 24 juillet 2019 s'y applique pleinement.

Organisation de la formation théorique

L'apprentissage théorique en DFASM1 comprend 3 types d'enseignement : des Unités d'Enseignement (UE) regroupées en 3 pôles, une UE transversale d'enseignement de la lecture critique d'article (LCA), des séminaires de formation obligatoires et des enseignements complémentaires obligatoires (ECO). Ils peuvent prendre différentes formes d'enseignements (présentiel, : cours magistraux (CM), enseignements dirigés (ED), ateliers de questions/réponses, etc.), de e-learning ou de formations sur la plateforme de simulation.

Chaque étudiant est affecté en début d'année à un parcours correspondant à un pôle par trimestre et doit par ailleurs s'inscrire pédagogiquement à un ECO, dont la liste figure dans le présent règlement des études. La formation pratique (stages) se fait suivant un parcours permettant une affectation sur des terrains correspondant aux disciplines enseignées dans le pôle de formation où il est affecté.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants ainsi que les enregistrements des enseignements. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

Le coordinateur d'UE de pôle devra mettre à disposition des étudiants une « fiche pédagogique UE » précisant les objectifs de l'enseignement sur lesquels portera l'évaluation.

Responsables d'année : Pr AMAR Laurence et Pr BOUAZIZ Jean-David

Organisation des pôles avec rotation par trimestre (étudiants répartis par tiers)

UE Trimestrielle		
Pôle 1	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Pr MARIJON / Pr GOSHN	8
Cardiologie	Pr LOGEART / Pr PUYMIRAT	2
Pneumologie	Pr TAILLE / Pr ROCHE	2
Néphrologie Urologie	Pr MEJEAN / Pr VRTOVNIK	2
Maladies infectieuses	Pr CREMIEUX / Pr LEBEAUX / Pr GOSHN	2

Pôle 2	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Pr ZAANAN / Pr BOISSEL	8
Endocrinologie - Nutrition	Dr POTIER/ Pr GROUSSIN/Pr LARGER	2
Hépto-Gastro-Entérologie	Pr REBIBO/Pr MAGGIORI/Pr ZAANAN	2
Cancérologie	Pr QUERO/ Pr LEROY	2
Hématologie	Pr BOISSEL/ Pr BOUSCARY	2

Pôle 3	Responsables	ECTS
Ensemble du pôle	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	8
Dermatologie	Pr BASSET / Pr SMAIL / Pr GUEGAN / Dr de MASSON	2
Gériatrie	Pr RAYNAUD / Dr LILAMAND/ Pr HANON	2
Appareil locomoteur	Pr BRIOT / Pr FUNCK-BRENTANO	2
Handicap	Pr YELNIK / Pr N'GUYEN	2

Responsables enseignement de la LCA : Jérôme LAMBERT (DFASM1) et Isabelle BOUTRON (DFASM2)

UE ANNUELLE

- 1- La validation de l'UE de LCA confère 4 ECTS
- 2- 1 bloc de 5 UE de formation obligatoire confère 5 ECTS

Séminaires de formation obligatoires

Intitulé des UE	Responsable	Validation	ECTS
Médecine Légale	Pr LUDES Bertrand	Présence	1
Santé Numérique	Dr TSOPRA Rosie	Présence	1
Déontologie	Pr DREYFUSS Didier	Présence	1
Société/Humanités	Pr MAMZER Marie-France	Présence	1
Imagerie/Radiologie	Pr REVEL / Pr OPENHEIM / Pr de KERVILLER/Pr de BAZELAIRE	Présence	1

- 3- 1 UE ECO Enseignement Complémentaire Obligatoire (3 ECTS)

Les UE libres obligatoires

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire dans l'année. Cette UE libre obligatoire peut être de deux natures différentes :

- 1) **Une UE libre obligatoire dont l'enseignement est mis en place par les enseignants de l'UFR et qui permet un approfondissement des connaissances acquises : les enseignements complémentaires obligatoires (ECO).**

Les notes de contrôle continu des ECO dont l'enseignement est dispensé par l'UFR de médecine ne sont pas conservées à la 2^{ème} session et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.

- 2) **Une UE librement choisie au sein de l'université ou hors de l'université qui peut concerner une discipline non strictement médicale et permettre ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus.** Pour cette UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR porteur, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

L'UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE engagement étudiant en plus des 48 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.

Intitulé ECO	Responsable	Volume horaire CM	ECTS	Contrôle des connaissances	Durée examen	Capacité d'accueil	Trimestre
B.A BA du diagnostic biologique des agents infectieux	H. YERA A-S. LHONNEUR J.LOUBINOX	15h	3	Contrôle continu (présence aux enseignements) 20C% + Examen (+ QROC + QCM) 80 % Session 2 : oral si <6 étudiants OU écrit si >= 6 étudiants	1h	30	T1 Cordeliers
Education thérapeutique du patient : bases communes et spécificités pédiatriques	F.BAJOLLE	15h	3	Examen QCM	1h	33	T3 Cordeliers

Ethique de la recherche : réflexions sur l'intégrité scientifique en recherche biomédicale	A.GOUËL	12h	3	l'obtention des cinq badges (six séances sont prévues en tout). La note finale sera constituée pour 75% de la note de présentation (attribuée par les étudiants et les deux enseignants présents) et 25% de la note d'évaluateur (note attribuée par Moodle sur la qualité d'évaluateur). PAS D'EXAMEN TERMINAL [session 2 : mémoire]	-	25	T2 et T3 Cordeliers
Imagerie	O.PELLERIN	15h	3	Examen (5DP de 6 questions SIDES TCS)	1h30	200	T2 Necker
Initiation à la réanimation: de la physiologie à la clinique	D.ROUX	15h	3	Mini DP, Questions isolés avec l'ensemble de la docimologie des EDN	1h	100	T3 Villemin
Intelligence artificielle pour l'aide à la décision clinique	R.TSOPRA	15h	3	% Présence % Evaluation orale	20 min	20	T1 Cordeliers
LCA Anglais	V.NAGY	20h	3	Examen final (SIDES QROC QRM)	2h	90	T2 T3 Cordeliers
Médecine des 3p (préventive, prédictive et personnalisée)	R. TSOPRA C. DE MARGERIE	15h	3	Examen écrit (type d'évaluation à demander)	1h	20	T3 Cordeliers

Médecine sport	E. MASMEJEAN C.PARADINAS	20h	3	Présence et Examen théorique (2/3 QI) + examen pratique Note pratique : /20 points. -Niveau et progrès de l'étudiant-e durant l'année. -Assiduité, Implication et Ponctualité Note théorique : /20 points. La validation de l'optionnel est effective avec une note égale ou supérieur à 10. L'étudiant-e doit participer au minimum à 75% des séances proposées dans l'année soit 20 séances.	1h	50	T1 Cordeliers
Mort suspecte	B.LUDES	15h	3	Examen (QR et situation clinique)	1h	50	T3 Cordeliers
Pleine conscience et médecine	C.BRAMI	15h	3	Examen écrit (50%) + présence (50%)	1h	80	T2 en zoom
Santé défense	E.CHARTIER-KASTLER	40h	3	Présence aux séminaires 50% et soutenance orale et présenteielle du mémoire 50%. Le mémoire ne peut être soutenu si la présence aux cours n'a pas été assidue.	20 min	20	Toute l'année
Sécurité et qualité des soins	C.TELION	15h	3	Présence 25% Présentation orale 75%	10 min	10	
Santé connectée, télémédecine	B.HANSEL	15h	3	Présence uniquement Présentation projet	-	20	T2 Villemin

The English speaking patient	B.CHOUSTERMAN	15h	3	Assiduité et participation aux cours (20%) Contrôle terminal (80%) présence et de la participation orale, il y aura une épreuve écrite d'une heure (6 mini DP).	1h	100	T1+T2 Villemin
Urgences chirurgicales	M.POCARD	15h	3	Examen (QCM)	2h	40	T2 Villemin
Vieillesse cardio-vasculaire	O.HANON	15h	3	Examen (DP QI SIDES)	1h	35	T2 Cochin

4- * ATTENTION : la validation du C2i santé est obligatoire entre le DFGSM2 et la fin du DFASM2

Bloc stage composé de 4 stages 12 ECTS, (3 ECTS par stage de pôle et un stage d'été) Cf. la charte des stages.

Validation de la formation théorique

Présentation générale

Les examens facultaires comprennent deux sessions d'examens. La première session s'organise en trois trimestres. Chaque étudiant est évalué dans le pôle de formation auquel il est inscrit pédagogiquement pour le trimestre correspondant. Les résultats de session 1 sont validés par un jury qui se réunit au décours de chaque période d'examen trimestriel. A l'issue des jurys de session 1, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des pôles en session 1 doivent repasser tout ou partie des UE des pôles concernés en session 2, au cours d'une période unique d'examen entre fin août et début septembre. A l'issue des épreuves de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats et définir l'admission globale à l'année de formation.

Présentation des examens de pôle

Chaque pôle regroupe 4 UE, auxquelles l'étudiant est inscrit pédagogiquement. Les évaluations se font sur une épreuve unique de pôle de 3H30 comprenant 90 questions réparties dans 4 sous-épreuves correspondant aux 4 UE du pôle et dans une 5^{ème} sous-épreuve de LCA. Cette sous-épreuve de LCA au sein de chaque pôle n'intervient pas dans la note de l'UE transversale de LCA. Les sujets traités dans cette sous-épreuve suivent le programme d'enseignement de la LCA. Chaque UE est ainsi évaluée sur 20 questions (+ 1 DP pour la LCA) qui peuvent être isolées et/ou prendre la forme de mini-dossiers progressifs (DP) de 2 à 8 questions. Les questions isolées et/ou regroupées en mini-DP peuvent être de type TCS, QCM à contexte riche (QRM ou QRU), Question à Meilleure Réponse, menu déroulant, question avec zonage ou de QROC, en accord avec la docimologie de la R2C. L'UE LCA transversale est évaluée lors d'un examen dédié de 3H au trimestre 3 comportant 2 DP.

Les épreuves se font en présentiel de façon dématérialisée sur une plateforme pédagogique dédiée. En cas d'impossibilité de l'UFR à pouvoir organiser les examens sur site, ils pourront exceptionnellement être organisés en distanciel.

➤ **LA CONVOCATION**

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet sur site universitaire ou par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

Correction des épreuves - Jury

La correction des épreuves se fait sous la responsabilité des responsables du pôle qui transmet ses notes au jury. La validation définitive des notes se fait lors d'un jury qui se réunit après chaque trimestre de session 1 et à l'issue de la session 2. Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE. Les décisions prises par le jury font l'objet d'un procès-verbal et sont irrévocables, sauf erreur matérielle mise en évidence a posteriori. En cas de procédure disciplinaire décidée par le jury, les notes de l'étudiant concerné ne sont pas validées et mises en suspend jusqu'à décision de la commission de discipline de l'université.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 1

L'examen de pôle conduit en session 1 à une note moyenne globale pour chacun des 3 pôles et une note pour chacune des UE composant les pôles. La note à la sous-épreuve de LCA est intégrée dans la note moyenne globale du pôle et participe à ce titre à sa validation en session 1. La note à la sous-épreuve de LCA n'est pas prise en compte dans la note de l'UE LCA transversale mais sera présentée au jury en cas de non-validation de l'UE de LCA transversale en session 1. La moyenne au pôle est calculée en appliquant un barème de 2/9 par UE et 1/9 pour la sous-épreuve de LCA, correspondant à la répartition moyenne des questions de l'épreuve.

Le pôle est validé avant jury lorsque la moyenne générale au pôle est supérieure ou égale à 10/20, qu'aucune UE n'est inférieure à 9/20 et qu'il y a au maximum deux matières entre 9 et 10/20.

Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant au pôle ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (incluant une évaluation par ECOS). Il prend alors, pour les UE dont les notes sont inférieures à 10/20, les décisions de maintien d'ajournement (AJ), de report de notes (RENO) ou d'admission par décision de jury (ADJ).

RENO (Report de Note) - La décision de RENO prononcée par le jury de session 1 permet à l'étudiant de ne pas se présenter en session 2 au titre de cette UE bien qu'elle ne soit pas validée en session 1. La note obtenue en session 1 sera présentée au jury de session 2 et l'UE sera automatiquement validée

(ADJ) si l'étudiant valide par ailleurs son année (validation des stages et des UE qu'il devait passer en session 2). L'étudiant a malgré tout la possibilité de repasser en session 2 les UE RENO s'il le souhaite. Dans ce cas, c'est la note obtenue à l'épreuve de session 2 qui est présentée en jury.

L'ECO et l'UE transversale de LCA sont validés automatiquement lorsque leur note est supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, le jury peut prendre les mêmes décisions que pour les UE de pôle, avec pour aide à la décision concernant l'UE transversale de LCA les notes aux 3 sous-épreuves de LCA de pôle.

Validation pré-jury et délibération du jury en Session 2

A l'issue des examens de session 2, le pôle est validé avant jury si l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE du pôle qu'il a passé en session 2. Dans les autres cas, le jury prend connaissance des notes de l'étudiant aux UE ainsi que de la note d'évaluation des connaissances/compétences obtenue en stage (et incluant une évaluation par ECOS), ainsi que les éventuels éléments contextuels rapportés par la CRDE (Commission Relayant les Difficultés des Etudiants). Cette commission, présidée par le Doyen de l'UFR est composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR et se réunit avant le jury de session 2. Le jury prend de manière collégiale les décisions de maintien d'ajournement (AJ), ou d'admission par décision de jury (ADJ) au titre de chaque UE. Les UE validées sont définitivement acquises (capitalisables).

Consultation des copies

Les étudiants peuvent accéder à leurs copies d'examen non corrigées à l'issue immédiate des épreuves. (ATTENTION les étudiants verront leurs notes brutes sans post-traitement, puis sa note après traitement éventuellement différente, en sachant que sa note/résultat pourra encore être différente après le jury). Une correction détaillée des épreuves rédactionnelles (QROC et QROL) sera mise à disposition des étudiants.

Validation de la formation pratique

Les modalités de la formation pratique sont détaillées dans la charte des stages en annexe du présent règlement. A l'issue du stage, deux notes sont attribuées à l'étudiant : une note d'appréciation générale du stage et une note d'évaluation des connaissances et des compétences. La validation du stage est obtenue lorsque l'étudiant obtient une note d'appréciation générale du stage, portant sur l'assiduité, l'attitude vis-à-vis des apprentissages, l'intégration aux équipes et de façon général les aspects comportementaux et de savoir-être, supérieure ou égale à 10/20. La note d'évaluation des connaissances et des compétences doit reposer au moins partiellement sur un ou plusieurs ECOS et est mise à disposition du jury pour procéder aux délibérations. Elle prend également en compte tout autre évaluation formalisée des connaissances et des compétences mise en place au cours du stage ainsi que la progression de l'acquisition de ces dernières reportée dans le portfolio dédié.

La présence des étudiants aux enseignements pratiques organisés sur les plateformes de simulation est obligatoire.

Validation de la 1^{ère} partie du Certificat de Compétence Clinique (CCC)

En accord avec la réforme du 2^e cycle, le CCC dont la validation définitive a lieu en DFASM3 est répartie en 3 évaluations en fin de DFASM1 et DFASM2 puis en cours de DFASM3 valant respectivement 20, 30 et 50% de l'ensemble de la note du CCC. Cette évaluation sera réalisée sous la forme d'ECOS.

Validation de l'année de DFASM1

Les étudiants valident leur année de formation de DFASM1 s'ils ont validé l'ensemble des stages de formation pratique, s'ils ont suivi et validés les séminaires de formation obligatoire, et s'ils ont validé l'ECO et l'ensemble des UE de l'année, soit en session 1 au titre des pôles, soit en session 2. En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des stages (non capitalisables) mais uniquement les UE non validées antérieurement (Cf. tableaux d'équivalence ci-dessous)

Dispositifs particuliers

1. Redoublants

. Prise en compte des acquis en tant que primant

Pour les étudiants redoublant inscrits en 2020-2021 en DFASM1 au titre de l'ex UFR Paris Nord, les UE validées sont capitalisées au titre des matières du pôle correspondant. Si un étudiant a validé en tant que primant l'ensemble des matières constituant un pôle, le pôle est validé.

Pour les étudiants redoublant inscrits en 2020-2021 en DFASM1 au titre de l'ex UFR Paris Centre, les pôles validés permettent de considérer comme validées l'ensemble des matières qui la composent au titre des UE des nouveaux pôles.

Les UE validées en DFASM1 (en tant qu'UE à ex Paris Nord ou au sein d'un pôle à ex Paris Centre), et qui sont incluses dans un futur pôle du DFASM2, sont capitalisées pour l'année universitaire 2022-2023.

Tableau d'équivalence pour les étudiants redoublant leur DFASM1 ex Paris Descartes

Formation validée 2020-2021	Equivalence DFASM1	Equivalence DFASM2
Pôle 1	UE Cardio Pôle 1 UE Pneumo Pôle 1	UE Réa Pôle 3
Pôle 2	UE HGE Pôle 2 UE Endocrino Pôle 2	-
Pôle 3	UE Locomoteur Pôle 3 UE Dermatologie Pôle 3	-
Cancérologie	UE Cancérologie Pôle 2	-
Radiologie	SFO Radiologie	-
Addictologie Psycho	-	-
Santé numérique	SFO Santé Numérique	-
Ethique Déontologie	SFO Déontologie	-
ECO	Parcours ECO	-

Tableau d'équivalence pour les étudiants redoublant leur DFASM1 ex Paris Diderot

Formation validée 2020-2021	Equivalence DFASM1	Equivalence DFASM2
Mod 7 Infectiologie	UE Infectiologie Pôle 1	-
Mod 9 Cardio-vasculaire	UE Cardio Pôle 1	-
Mod 12 Pneumo ORL	UE Pneumo Pôle 1	-
Mod 18 Dermatologie	UE Dermatologie Pôle 3	-
Mod 1 App. Ex. Medical	-	-
Mod 6 Douleur Soins Pall.	-	UE Douleurs SP Pôle 3
Mod 15 HGE	UE HGE Pôle 2	-
Mod 16 Uro Néphro	UE Uro Néphro Pôle 1	-
Mod 20 Endocrinologie	UE Endoc Pôle 2	-
Mod LCA	UE LCA	-
Séminaire Conflit d'intérêt	SFO Conflits d'Intérêts	-
Séminaire Med Gen	-	-
Séminaire Hygiène	-	-
Séminaire Pertinence des soins	-	-
ECO	Parcours ECO	-

. Dispositif des crédits

Les étudiants redoublants le DFASM1 ont la possibilité de valider par anticipation un ECO du DFASM2, exclusivement parmi ceux proposés au titre de l'ex UFR Paris Centre (en raison de l'organisation en semestre et non en trimestre des ECO dispensés en DFASM2 à Paris Nord). Pour être éligible à ce dispositif, un étudiant redoublant ne doit pas avoir plus de 7 UE à repasser (correspondant au nombre d'UE invalidées pour les étudiants ex Paris Nord et au nombre d'UE au sein des pôles invalidés pour les étudiants ex Paris Centre).

Pour des raisons logistiques, il ne peut être assuré à l'étudiant que l'examen de l'ECO de DFASM2 où il s'est inscrit ne soit pas concomitant d'un examen de DFASM1 qu'il lui reste à valider. Il devra dans ce cas passer l'examen soit en Session 2 (sous cette même réserve), soit lorsqu'il sera inscrit en année de DFASM2.

2. Etudiants inscrits au programme IDEAL

Le programme IDEAL est un programme d'enseignement européen en infectiologie, prenant la forme d'une semaine d'enseignement pratique à temps complet en anglais. Proposé jusqu'à l'année universitaire 2020-2021 aux étudiants de DFGSM3 de l'UFR ex Paris Centre, il sera désormais proposé aux étudiants de DFASM1. Les étudiants pourront se porter candidats en fin d'année universitaire 2020-2021 (calendrier à préciser) avec une sélection de 32 candidats maximum, sélection effectuée par le comité de pilotage français du programme sur des critères de niveau de maîtrise de langue anglais et de motivation. Les candidats retenus seront informés de la décision début Octobre. Elle ne modifiera pas le parcours de stage et de pôle.

L'évaluation s'effectue sous forme d'une épreuve de questions isolées à contexte riche de type QRU. Deux sessions d'examens sont organisées. Pour les participants au programme, la validation de la UE infectiologie du pôle 1 sera obtenue par la validation du programme IDEAL.

3. *Etudiants en double cursus*

2 cas de figures :

- Si vous souhaitez interrompre temporairement votre cursus d'études médicales pour vous consacrer à une autre formation (Master ou autre), vous devrez alors vous inscrire obligatoirement en Césure. Il ne vous sera pas possible de suivre ou valider des enseignements théoriques ou pratiques durant cette période.
- Si vous ne souhaitez pas interrompre votre cursus d'études médicales pour suivre en parallèle une autre formation (Master ou autre), vous devez alors obligatoirement vous inscrire administrativement dans votre année de formation en médecine en plus de votre formation supplémentaire. Vous pourrez alors suivre et valider enseignements théoriques ou pratiques durant cette période. Sachez néanmoins que si vous ne validez qu'une partie des enseignements, vous serez considéré comme ajourné à l'année. Bien qu'en double cursus, cette année sera en effet considérée comme pleine et entière et viendra se déduire du maximum autorisé de 3 inscriptions par année de 2nd cycle et du maximum autorisé de 6 inscriptions pour l'ensemble du 2nd cycle.